



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 9 janvier 2023

N°489



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**France 2030 : Dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération sur la 5G et les réseaux du futur, le Gouvernement lance un nouveau dispositif de soutien aux solutions souveraines innovantes pour les réseaux de télécommunications 5G et 6G, ouvert jusqu'au 28 février 2024.**

Face au succès des dispositifs 5G France 2030 ouverts en 2021 et 2022, un nouvel appel à projets (AAP) est ouvert jusqu'au 28 février 2024. Il permettra de financer des projets innovants réalisés en France sur :

- le **lancement de travaux de R&D afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G et des générations futures de réseaux**. Les développements réalisés devront permettre de lever les verrous technologiques liés notamment à la virtualisation des réseaux et l'ouverture des interfaces sur les réseaux d'accès, *l'edge computing* et les enjeux de connectivité associés, la sécurité des réseaux, l'intégration de l'intelligence artificielle et du *machine learning* distribué, etc. ;
- le **développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité**. Les développements réalisés pourront porter sur l'ensemble des équipements télécoms (logiciel, matériels et services) pour le réseau d'accès, le cœur de réseau, *l'edge cloud*, les terminaux 5G connectés, les briques technologiques nécessaires au déploiement d'usages innovants ;
- **l'amélioration de l'impact environnemental des réseaux télécoms, en complémentarité avec la stratégie d'accélération numérique éco-responsable**, s'agissant notamment de la maîtrise des consommations énergétiques des réseaux et de la prise en compte des enjeux de

l'écoconception des matériels notamment afin de limiter l'empreinte matière des équipements numériques.

La 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications représentent un levier clef de compétitivité pour nos territoires et leur maîtrise est un enjeu de souveraineté majeur pour notre pays. Le Gouvernement a lancé le 6 juillet 2021 une stratégie d'accélération dédiée, afin de faire de ces technologies un outil de compétitivité industrielle et de repositionner la France à la pointe sur les futures technologies de réseaux<sup>1</sup>. En effet, la 5G et les générations suivantes de réseaux mobiles sont un marché à fort potentiel de croissance sur lequel la France dispose de réelles capacités d'innovation et d'un écosystème dynamique. C'est aussi une génération de technologies qui permettra la création de nouveaux cas d'usages très innovants pour l'ensemble des domaines d'excellence de l'industrie française.

Pilotée par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec la Direction Générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sous l'égide du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), **la stratégie d'accélération sur la 5G et les réseaux du futur mobilisera plus de 750 millions d'euros de France 2030 d'ici 2025.**

L'ouverture de ce nouveau dispositif doit permettre de donner son plein effet au soutien apporté par le Gouvernement sur les réseaux du futur et permettra la mobilisation de l'écosystème sur un enjeu stratégique pour notre souveraineté. **France 2030 a ainsi déjà soutenu dans le cadre de l'AAP « Solutions souveraines 5G » 11 projets de recherche de pointe sur les télécoms et 29 projets portant sur le développement de solutions souveraines impliquant 41 acteurs dont 22 PME et start-up et 5 centres de recherche, avec une attention particulière portée sur les technologies permettant de mettre en œuvre des réseaux privés d'entreprise performants et sûrs.** La stratégie d'accélération se donne également pour ambition de lever les verrous scientifiques et technologiques existants afin d'anticiper les générations futures de réseaux afin de les rendre encore plus performants et plus vertueux en termes environnementaux.

**Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications**, a déclaré : « Avec ce nouvel appel à projets, nous positionnons la France à l'avant-garde de l'innovation mondiale sur les technologies de réseaux du futur et poursuivons la dynamique insufflée par France 2030 pour garantir la souveraineté technologique du pays ».

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **28 février 2024 à 12 heures** (midi heure de Paris)

et est organisé en 4 relèves :

- 2 mars 2023 (12h)

- 5 juillet 2023 (12h)

- 15 novembre 2023 (12h)

- 28 février 2024 (12h)

Le cahier des charges est disponible sur le site de BpiFrance :

[Appel à Projets – Plan de relance « Souveraineté dans les réseaux de télécommunications afin d'accélérer les applications de la 5G »](#)

<sup>1</sup> <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration/strategie-d-acceleration-5g-et-reseaux-du-futur>

## Contacts presse

---

### Cabinet de Jean Noel Barrot

[presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr) – 01 53 18 43 42

---

### Secrétariat général pour l'investissement

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

---

### Bpifrance

[presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

---

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI avenir](#)

## A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) [www.presse.bpifrance.fr/](http://www.presse.bpifrance.fr/) [@BpifrancePresse @Bpifrance](#)